

Charte de l'ADASEA du GERS

I le Projet

Historique

Historiquement les ADASEA se sont créées par la volonté de la profession agricole, pour être un des acteurs de l'aménagement rural et de l'installation agricole ; cette mission - pouvant se définir comme **préservation et maintien de l'activité et de l'emploi sur des territoires ruraux** – se poursuit , malgré le transfert de la mission d'accompagnement et de suivi de l'installation agricole aux chambres agricole. En parallèle l'ADASEA du Gers s'est progressivement impliquée dans l'accompagnement des agriculteurs et des autres acteurs aux préoccupations environnementales, dans la mise en place des dispositifs de gestion d'espaces sensibles et dans l'accompagnement des mesures agro-environnementales.

Aujourd'hui l'ADASEA a développé un ensemble de compétences dans les domaines de l'installation en milieu agricole et rural, du développement durable, à la fois en tant qu'expert et en tant que médiateur.

1 les valeurs

- ◆ Les territoires ruraux, se sont forgés et développés essentiellement avec l'activité agricole, et la nécessité actuelle d'un développement durable de ces territoires, doit pouvoir s'effectuer en compatibilité avec l'activité agricole ; en réciproque des modes et systèmes d'exploitation durables doivent pouvoir se développer pour prendre en compte les enjeux environnementaux de l'espace rural
- ◆ L'ADASEA a pour objectif de participer à la préservation de l'environnement et au développement durable dans l'espace rural, en s'appuyant sur sa capacité de médiation et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs,.
- ◆ Pour cela l'ADASEA doit s'appuyer sur sa capacité et son expertise et son expérience de médiation accompagnement des acteurs ruraux, pour permettre un développement harmonieux, où l'activité agricole, l'économie et l'emploi sont des enjeux d'égale importance avec l'environnement et la qualité de vie. Ainsi un territoire rural se doit de pouvoir accueillir de nouveaux arrivants – habitants ou acteurs économiques – sans que cela génère de conflits.

2 le métier et les savoir-faire

L'ADASEA est une association dont les caractéristiques du métier actuel s'appuient sur 3 axes de compétences

- l'animation – médiation : les agents sont en situation d'animer des groupes d'acteurs à intérêts différents (voire divergents ou antagonistes), pour les amener à construire des stratégies, programmes et projets en concertation, et définir des cadres communs contractuels : *Natura 2000, bassins versants, CAT ZN, etc....* Cette compétence identifie les personnels de l'association, comme les mieux à même de créer et développer les articulations et espaces de concertation entre la profession agricole et les autres acteurs de l'espace rural.

- l'expertise, : en matière d'environnement, d'urbanisme ou de ruralité :
Elle est reconnue par certains acteurs, prescripteurs et/ou financeurs sur le département ; elle s'illustre à travers une diversité de commandes publiques (Etat, collectivités, agence de l'eau...) et quelques commandes professionnelles (liées aux obligations réglementaires environnementales)
nota : l'expertise est ce qui rend le rôle de médiation crédible et légitime pour les acteurs concernés ; c'est donc principalement en croisant ces 2 familles de compétences que l'activité de l'ADASEA s'est maintenue et peut se développer à nouveau
 - l'accompagnement: auparavant se traduisant essentiellement sur l'installation, l'aménagement ou la politique agricole, cette activité - et l'expérience et compétence qui en découlent - doivent se repositionner sur d'autres champs professionnels : *la création d'activité et l'installation de TPE non agricole en milieu rural, l'accompagnement et la formation - accompagnement des collectivités (communes, Com -Com) dans la mise en œuvre de leur politique d'urbanisme et d'aménagement, etc...*
- progressivement s'est affirmée ces dernières années à travers de nouvelles interventions: -, *aide à l'accueil de nouveaux arrivants, accompagnement des collectivités dans leur stratégies d'aménagement, soutiens à une agriculture durable...* -, se retrouve plus largement dans les **démarches de développement durable**
 - les missions assurées par l'ADASEA ont de plus pour spécificité de rechercher l'Articulation entre les acteurs de ces territoires : *en effet pour que ces territoires puissent se construire un avenir, sans blocage ou conflits sociologiques ou idéologiques, l'association mets en oeuvre des démarche de concertation, médiation et animation qui concourent à faire travailler ensemble les divers acteurs concernés du territoire*

Ce triptyque : **préservation des territoires ruraux + promotion du développement durable + articulation -médiation entre les divers acteurs** constitue donc la base identitaire sur laquelle peut se redéfinir une stratégie, - à la fois en continuité et distincte de sa mission précédente, et en complémentarité avec les acteurs agricoles ou non agricoles présents sur l'espace rural

3 méthode et missions de l'ADASEA

- Ses missions et son positionnement actuels et futurs peuvent se définir comme
 - **préservation et maintien de l'activité et de l'emploi sur des territoires ruraux** – se poursuit aujourd'hui, même si le volet installation agricole est transféré aux chambres
 - **sauvegarde et valorisation de l'environnement,**
 - **soutiens à une agriculture durable...**
 - **aide à l'accueil de nouveaux arrivants,**
 - **accompagnement des collectivités dans leurs stratégies d'aménagement,**
- les missions assurées par l'ADASEA ont de plus pour spécificité de rechercher l'Articulation entre les acteurs de ces territoires : *pour que ces territoires puissent se construire un avenir, sans blocage ou conflit, l'association met en oeuvre des démarche*

de concertation, médiation et animation qui concourent à faire travailler ensemble les divers acteurs concernés du territoire

II / place de l'ADASEA dans le monde rural & agricole

□ vis-à-vis de la profession agricole

La position de l'association ADASEA - historiquement fondée et portée par la profession agricole - doit être suffisamment claire, tant pour la profession agricole et les OPA, que pour les prescripteurs et autres acteurs du territoire rural et susciter l'adhésion des salariés

1. trait d'union de la profession agricole avec les acteurs du monde rural

En sa qualité de *médiateur entre les acteurs du monde rural* sur les questions environnementales et les rapports agriculture – environnement, l'ADASEA n'est plus représentante de la profession agricole, mais elle défend une conception du développement durable qui soit compatible avec la production agricole, et la nécessaire concertation entre les différents acteurs concernés. ***Elle se positionne en interface et un trait d'union entre ces différents acteurs sur ces questions***

⇒ Nota : pour confirmer ce statut « à l'articulation des acteurs », le CA de l'association va devoir s'élargir aux autres acteurs du territoire rural : collectivités, associations, habitants...

2. des missions et activités complémentaires et non concurrentes vis-à-vis des OPA

Hier, sous l'égide de la profession agricole, l'association avait des missions d'accompagnement des agriculteurs (installation...) qu'elle ne peut plus revendiquer aujourd'hui¹ La continuité d'existence de l'association ADASEA dépend tout d'abord de sa capacité à se distinguer, tout en restant complémentaire, des OPA du département.

- *c'est donc en s'intéressant par exemple aux autres types d'installation, de création (ou maintien) d'activités et d'emplois en milieu rural que l'ADASEA peut être complémentaire : aide à la création d'activités de services*
- *c'est aussi en investissant le champ des préoccupations environnementales – avec sa position spécifique d'acteur - médiateur – qu'elle se place sur un créneau nécessaire mais non assuré aujourd'hui (et inassurable par les OPA)*

3. Une position d'éclaireur – observateur des innovations du territoire

Dans sa position de médiateur, l'ADASEA est amenée à détecter diverses innovations **socio-économiques** (nouveaux modes et types d'installations « péri- agricoles », nouveaux services aux territoires, nouveaux acteurs de l'accompagnement....) – voire être en position d'en accompagner certaines

Ce positionnement permettra à l'association d'être une des veilles permanentes des OPA (et des autres acteurs) sur ces évolutions qui surviennent régulièrement sur l'espace rural

¹ l'ADASEA ayant transféré ses missions d'aide et d'accompagnement à l'installation à la chambre, ne peut plus intervenir – même partiellement – sur ce champs sans entraîner de confusion

□ *position vis-à-vis des autres acteurs de l'espace rural*

4. **Etre reconnu comme acteur de l'économie sociale et solidaire, principalement sur des services d'intérêt collectif**

L'ADASEA, qui a aujourd'hui une reconnaissance par certains prescripteurs et financeurs publics (*en tant qu'expert et médiateur sur les rapports agriculture – environnement, ou aménagement – environnement*), est avant tout un opérateur des politiques publiques - et d'intérêt public - sur l'Espace Rural .L'association, se situe donc

- d'une part comme un acteur de l'économie sociale et solidaire, recherchant l'articulation entre les acteurs, et la mise en œuvre de démarches de développement durable,
- d'autre part comme un opérateur intervenant principalement dans le champ des *services d'intérêt collectif au territoire*.

5. **même sur dans le secteur concurrentiel, l'ADASEA reste sur des missions d'intérêt général, et sur un positionnement à part**

Le positionnement de l'ADASEA en lui permet aussi de valoriser son expertise sur le champs concurrentiel (études, diagnostics, conseils...) : mais sa principale force sera de s'appuyer sur sa double image de médiateur et d'expert, pour valoriser ses savoir-faire.